

# PLAN DE REPRISE DES CULTES DANS LES LOCAUX DE LA PORTE OUVERTE CHRETIENNE DE REIMS

## **INTRODUCTION :**

Nous prévoyons une réouverture au public le 19 juillet 2020. Il nous semble indispensable de prendre le temps de bien préparer cette nouvelle étape au niveau logistique et organisationnel, mais également de prendre le temps de l'analyse de l'évolution de la situation sanitaire dans la Marne.

Nous n'envisageons pas, dans un premier temps, la reprise des réunions du mardi soir, club des enfants, baptêmes et groupes de maisons avant le mois de septembre, souhaitant reprendre prudemment et pas à pas.

Les décisions indiquées dans le présent document et les mesures qui y sont évoquées sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales.

## **I. EQUIPE**

- Coordination :            Joaquim José VIEIRA NEVES
  
- Groupe de travail :
  - Patrick PELATAN
  - Lucas NEVES
  - Simon PERTUS
  - Danny DELHAYE
  - Frédéric DAS NEVES
  - Laurence BARROIS
  - Emmanuel NEVES
  - Bernadette GARNIER

## **II. DÉSINFECTION/NETTOYAGE :**

Même si les locaux n'ont pas été utilisés depuis trois mois, un nettoyage et une désinfection sont prévus le samedi 11 juillet 2020.

Puis des désinfections auront lieu entre chaque culte (les lieux doivent être désinfectés s'il y a eu activité dans les 5 jours précédents) : en nettoyant tous les points de contact, sanitaires,

matériels techniques, musicaux, etc... avec des équipes de ménage renforcées (nettoyage et désinfection prévus chaque semaine les lundis ou mardis).

### **III. COMMUNICATION**

#### **1. COMUNICATION GÉNÉRALE :**

- Les gestes barrières seront affichés dans les locaux à tous les endroits nécessaires, et également répétés régulièrement de manière orale aux paroissiens.
- Il sera demandé à ceux et celles qui présentent des signes évocateurs du COVID 19 (fièvre, toux, essoufflements, oppression thoracique, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires, perte du goût, de l'odorat...) de ne pas venir.

#### **2. CAPACITÉ D'ACCUEIL :**

La capacité d'accueil de chaque pièce sera calculée en prenant en compte les exigences gouvernementales.

#### **3. INSCRIPTIONS :**

- La participation au culte ne pourra se faire que sur inscription préalable – cela afin que nous puissions nous assurer que le nombre de personnes présentes est bien le nombre de personnes autorisées (selon surface existante).
- Les inscriptions se feront via une boîte mail dont l'adresse sera indiquée sur le site web de l'église et communiquée par sms aux membres réguliers. Cela permettra de réguler les flux et d'avoir un historique des participants.
- Les familles devront veiller à inscrire la totalité des membres de la famille (enfants compris).
- Les équipes de service devront s'inscrire également.
- Une communication sera faite en amont aux paroissiens quant à ce système d'inscription.

## **IV. RÉGULATION DES MOUVEMENTS DE PERSONNES**

### **1. ENTRÉE :**

Flux d'arrivée : l'accueil du public débutera à 9h30.

- L'entrée sera signalée et se fera par la porte de la petite salle (ancienne salle de culte avant agrandissement), sauf pour les personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent emprunter la rampe d'accès.
- A l'intérieur de l'église des personnes seront affectées à la régulation des flux, en complément d'un marquage au sol identifiant les 1 m de distanciation physique réglementaires.
- Une vérification sera effectuée concernant l'inscription préalable des personnes ainsi que le port du masque par chacun.
- La personne se désinfectera les mains puis ira directement dans la salle de culte, afin d'éviter les attroupements.
- Le sens de circulation sera matérialisé.
- L'équipe d'accueil placera les personnes pour optimiser les arrivées et éviter tout croisement de personnes dans la salle.

### **2. SORTIE :**

- Conformément au sens de circulation mis en œuvre, les personnes ressortiront par les portes de la grande salle de culte.
- Le flux sera à nouveau régulé par l'équipe d'accueil : les personnes assises à l'avant sortiront les premières etc...

## **V. LA SALLE DE CULTE**

### **1. LES PLACES ASSISES DES PAROISSIENS**

La salle de culte sera évidemment entièrement réorganisée, ce en prenant en compte l'espace minimum requis par personne par le gouvernement lors de la reprise des cultes.

Les paroissiens de plus de 11 ans devront garder leurs masques pendant les cultes.

### **2. L'ESTRADE**

- Une distance minimum de 1m entre chaque intervenant sur l'estrade devra être respectée.

- Les prédicateurs et chanteurs n'auront pas à porter de masque lorsqu'ils prêcheront/chanteront, mais devront alors être à 3m du public et à 3m les uns des autres. Un marquage au sol devra être prévu à cet effet.
- Un cycle de circulation sera instauré pour les montées et descentes de l'estrade, selon les temps du culte : nous monterons par l'escalier de droite (quand on est en face de l'estrade). Afin d'éviter les mouvements inutiles, les musiciens resteront assis sur l'estrade pendant la durée du culte.

## **VI. LIEUX SPÉCIFIQUES**

### **1. L'ACCUEIL :**

- Un comptoir d'accueil sera mis en place dans la petite salle afin de contrôler l'inscription des arrivants et les orienter vers la salle de culte. Un dispositif d'accueil et de contrôle des inscriptions sera également prévu du côté de l'accès PMR.
- Des stocks de masques seront mis à disposition du service d'accueil dans l'éventualité où certains paroissiens inscrits ou des non-inscrits se présentaient sans masque, les non-inscrits ne pouvant être accueillis que si la jauge maximale du public accueilli n'est pas encore atteinte compte tenu des inscriptions préalables.

### **2. LES SANITAIRES :**

- La première porte d'accès aux toilettes, restera ouverte afin d'éviter des points de contact.
- Un marquage au sol sera mis en place pour le respect de la distanciation physique dans les files d'attente devant les toilettes.
- Du matériel de désinfection sera mis à disposition dans les toilettes pour que chaque personne désinfecte avant/après son passage. Une poubelle avec commande à pied sera disposée localement pour le recueil des produits usagés.

### **3. LA LIBRAIRIE :**

- La librairie sera momentanément arrêtée jusqu'à nouvel ordre. La reprise se fera selon les nouvelles annonces gouvernementales en matière de protocole sanitaire.

## **VII. LES ÉQUIPES.**

- Toutes les équipes de service (accueil, placeurs, etc...) devront également porter des masques lors des cultes (exceptées les personnes déjà évoquées plus haut et qui interviennent sur l'estrade).
- Tous les équipiers devront s'inscrire afin que nous soyons certains de respecter le nombre limite de participants.

## **VIII. POSTE DE SECOURS.**

- Un local poste de secours sera adapté sur conseil du personnel médical de l'église.
- Gestion de cas symptomatiques COVID19 : Conseils du CNEF

L'épidémie de COVID19 n'étant pas encore enrayée lors de la reprise des cultes et des activités de l'église, le virus circule encore parmi la population. C'est pourquoi, il est nécessaire de rester vigilants concernant les signes évocateurs du Covid-19.

Signes évocateurs du Covid-19 : fièvre, toux, essoufflements, oppression thoracique, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires, perte de goût, perte de l'odorat...(**Maladiecoronavirus.fr**)

### **Mesures immédiates si une personne présentant des symptômes devait se manifester :**

- Vérifier le port du masque par la personne symptomatique après qu'elle se soit lavé et désinfecté les mains,
- Les personnes venant en aide à la personne symptomatique devront obligatoirement porter un masque et des gants,
- Enregistrer le nom de la personne et prendre ses coordonnées avec son accord écrit,
- Si son état de santé le permet, la personne devra rentrer chez elle et contacter son médecin traitant au plus tôt et tenir informés les dirigeants de l'église si cas avéré,
- Dans le cas où la personne symptomatique n'est pas en capacité de rentrer à son domicile compte tenu de son état de santé :
  - Isoler la personne dans une pièce sous surveillance d'une personne si possible titulaire du PSC1.
  - Appeler le centre 15 pour une prise en charge.

### **Dans un second temps :**

- Tracer l'historique de cet incident dans le registre de suivi sanitaire,

- Désinfecter les salles et les matériels utilisés par la personne selon les prescriptions définies plus haut.
- Retracer le parcours de la personne symptomatique afin d'identifier si possible les personnes qui auraient pu être à son contact et les prévenir. En cas de contamination avérée, l'église fermera ses locaux afin de procéder à une désinfection des lieux. La Préfecture peut décider, avec l'Agence Régionale de Santé, d'une fermeture administrative des locaux pour un laps de temps donné.

## **IX. RESPONSABILITÉ**

- Des photos seront prises de toutes les mesures mises en place et la communication sur les gestes barrières réitérée régulièrement.

## **X. DETERMINATION CAPACITE D'ACCUEIL**

Surface espace public	167,89 m <sup>2</sup>
Surface estrade responsables	36,00 m <sup>2</sup>
Surface estrade technique	5,79 m <sup>2</sup>

### Espace public :

✓ Chaises installées	193	
✓ Chaises neutralisées	60	
✓ Chaises autorisées	<b>123</b>	<b>dont 50 chaises pour familles</b>

### Estrade responsables

✓ Chaises autorisées	<b>8</b>
----------------------	----------

### Estrade technique

✓ Chaises autorisées	<b>3</b>
----------------------	----------

<b>Effectif total maximum</b>	<b>134</b>
-------------------------------	------------